



**ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES
VERSAILLES**

Déclaration préalable de la CFDT Education

CSASD des Yvelines, le 10 février 2025

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

Nous tenons, bien sûr, en préambule, à remercier la DOS pour les documents fournis bien en amont ; nous sommes conscients du travail conséquent que ceci leur a demandé.

La période des vœux de nouvelle année est terminée pourtant la CFDT Éducation Formation et Recherche Publiques des Yvelines aurait aimé souhaiter à l'ensemble de la communauté éducative de notre département écoute, bienveillance et confiance. Cela devrait se traduire dans le dialogue avec les représentants du personnel. Ils doivent être pleinement reconnus et leurs revendications considérées comme légitimes car elles sont le fruit d'un syndicalisme de proximité au contact des personnels. Les C.A dans les établissements nécessitent, par exemple, une réflexion préalable en conseil pédagogique pour présenter des créations et surtout des suppressions de poste. Dès lors, vous comprendrez que le fait que la tenue des C.A dans les établissements soit si proche de ce CSASD est incompréhensible ! C'est une gifle infligée au dialogue social car à quoi bon se réunir ce 10 février si les décisions sont déjà prises !

Pour 2025, nous souhaitons aussi, à l'ensemble des agents, de la stabilité. En finir avec les changements incessants et les dispositifs imposés depuis la rue de Grenelle dans tous les établissements, sans concertation. Comment poursuivre notre déclaration liminaire sans évoquer la nomination de madame Elisabeth Borne au poste de Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ? Après le goût amer laissé par le rôle qui fut le sien dans la mise en œuvre de la réforme des retraites, adoptée par 49.3, article de la constitution qu'elle a utilisé 23 fois lorsqu'elle était Première Ministre ; alors que les enseignants et les personnels voient leurs carrières s'allonger sans de réels aménagements et alors qu'elle « reconnaît qu'elle n'est pas une spécialiste des questions d'éducation », ce choix nous laisse pour le moins perplexes. Actuellement, et après la succession de 6 ministres en deux ans, le doute et la défiance des agents envers les politiques sont importants, et nous craignons un dialogue social dégradé.

Certaines mesures annoncées au Comité Social d'Administration ministériel du 17 janvier semblent aller dans le bon sens. L'abandon de l'obligation d'obtention du DNB pour poursuivre en classe de seconde devrait éviter que les élèves en difficultés ne se sentent davantage stigmatisés. La création de 2000 emplois d'AESH et de 600 postes d'AED contribuera à mieux encadrer les élèves à besoins éducatifs particuliers. L'annulation de la suppression de 4000 postes d'enseignants devrait permettre d'améliorer l'encadrement des élèves en difficultés car, pour la CFDT Education, la

diminution du nombre d'élèves n'est-elle pas l'occasion d'améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves, nous qui avons le triste record des classes les plus chargées d'Europe ? Et nous rappelons que si la baisse démographique se fait sentir dans les collèges des Yvelines, ce n'est pas le cas, bien au contraire, dans les lycées.

Concernant les AESH, il est urgent de créer un statut de fonctionnaire de catégorie B, et d'améliorer les conditions de travail et de rémunération de ces personnels qui, rappelons-le, ont un salaire sous le seuil de pauvreté ! Combien de dossiers d'AESH sont examinés en Commission Départementale de l'Action Sociale des Yvelines ? C'est bien sûr une question rhétorique car nous savons que c'est près de la moitié des dossiers auxquels nous attribuons des aides ! Et que dire des AESH non encore recrutés car le budget n'a pas été alloué, nous ne pouvons qu'espérer, pour les élèves, que ce budget soit maintenant débloqué. De même, nous déplorons toujours le peu de moyens attribués à l'École inclusive, les inégalités scolaires, l'explosion des tâches bureautiques dévolues aux enseignants ... Nombreux sont les chantiers qui depuis de nombreuses années occasionnent des conditions de travail dégradées pour les personnels, voire de la souffrance pour certains d'entre eux comme pour nos collègues confrontés à la gestion d'élèves hautement perturbateurs sans réel accompagnement ainsi qu'en témoigne le bilan de fiches RSST de janvier transmis en vue de la F3SCTSD du jeudi 13 février. Certes, si on le remarque surtout dans le premier degré dans les Yvelines, cela ne veut pas dire que ce n'est pas le cas dans le 2nd degré, c'est pourquoi nous espérons que la dématérialisation des fiches RSST soit bientôt mise en place dans notre académie.

Si nous saluons certaines avancées récentes, notamment la suppression des jours de carence, il reste encore bien des efforts à faire. Nous rappelons notamment notre opposition à la retenue de 10 % de salaire en cas de congé maladie, une mesure perçue comme punitive par les personnels qui se consacrent pourtant pleinement à leur mission. Ainsi que notre opposition au gel du point d'indice, de nouveau mis en place !

De ce fait, la CFDT Education souhaite que nos femmes et hommes politiques considèrent que les sommes allouées à l'Education nationale sont un investissement et non une dépense de fonctionnement (et nous pensons là tout particulièrement au Pass Culture !). Cet investissement passe aussi par une revalorisation salariale ambitieuse de tous les métiers. Nous réclamons des perspectives pluriannuelles, en particulier sur les postes, les recrutements, pour définir une politique d'attractivité articulant l'amélioration des conditions de travail, et la recherche de sens au travail.

Pour finir, nous vous avons aussi signalé les établissements où le nombre d'heures poste supprimées était conséquent et laissait augurer de nombreuses mesures de carte scolaire qui seront examinées en CSASD de mars. C'est pourquoi la CFDT Education vous demande avec insistance une vigilance pour éviter au maximum les mesures de carte scolaire. Nous espérons des solutions réalistes et adaptées pour répondre aux enjeux majeurs de notre système éducatif, en plaçant l'intérêt des élèves et des personnels au cœur des priorités.

Nous vous remercions, mesdames, messieurs, pour votre attention.

Sylvie Hopkins pour la CFDT Education Formation Recherche Publiques , versailles@sgen.cfdt.fr